

Bien que chacun en murmure et nous glose ;
Et c'est assez pour perdre votre amant :

Si j'avais bruit de mauvais garnement ,
Vous me pourriez hannir à juste cause ;
Ne l'ayant point, c'est sans nul fondement
Qu'un vain scrupule à ma flamme s'oppose.

Que vous m'aimiez , c'est pour moi lettre close ;
Voire on dirait que quelque changement
A m'alléguer ces raisons vous dispose :
Je ne le puis souffrir aucunement.

Bien moins pourrais vous cacher mon tourment ,
N'ayant pas mis au contrat cette clause ;
Toujours ferai l'amour ouvertement ,
Bien que chacun en murmure et nous glose.

Ainsi s'aimer est plus doux qu'eau de rose ;
Souffrez-le donc, Phyllis ; car autrement,
Loin de vos yeux je vais faire une pause ;
Et c'est assez pour perdre votre amant.

Pourriez-vous voir ce triste éloignement ?
De vos faveurs doublez plutôt la dose
Amour ne veut tant de raisonnement :
Ce point d'honneur, ma foi, n'est autre chose
Qu'un vain scrupule.

SONNETS.

I.

POUR SON ALTESSE ROYALE

MADemoiselle d'ALENÇON¹.

1666.

Ne serons-nous jamais affranchis des alarmes ?
Six étés n'ont pas vu la paix dans ces climats,
Et déjà le démon qui préside aux combats
Recommence à forger l'instrument de nos larmes !

¹ Isabelle ou Elisabeth d'Orléans, dite mademoiselle d'Alençon, était fille de Gaston de France, duc d'Orléans, oncle de Louis XIV, et de Marguerite de Lorraine de Vaudemont : elle naquit le 26 décembre 1646, et épousa Joseph-Louis de Lorraine, duc de Guise, le 15 juin 1667, dans la chapelle de Saint-Germain en Laye, et en présence de la reine et de Louis XIV, qui partit le lendemain pour l'armée, afin de faire la conquête du Brabant. Voyez les détails qui la concernent dans notre édition de 1825, t. VI, p. 263, et l'*Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine*, troisième édition, 1824, p. 156. Conférez encore Montpensier, *Mémoires*, 1646, t. XL, p. 475 de la collection de Petitot.

Opposez-vous, Olympe, à la fureur des armes ;
Faites parler l'Amour, et ne permettez pas
Qu'on décide sans lui le sort de tant d'États ;
Souffrez que votre hymen interpose ses charmes¹.

C'est le plus digne prix dont on puisse acheter
Ce bien qui ne saurait aux mortels trop coûter :
Je sais qu'il nous faudra vous perdre en récompense.

Un souverain bonheur pour l'empire françois,
Ce serait cette paix avec votre présence :
Mais le ciel ne fait pas tous ses dons à la fois.

II³.

POUR MADemoiselle DE POUSSEY⁴.

1667.

J'avais brisé les fers d'Aminte et de Sylvie ;
J'étais libre, et vivais content et sans amour :
L'innocente beauté des jardins et du jour
Allait faire à jamais le charme de ma vie,

Quand du milieu d'un cloître Amarante est sortie⁵.
Que de grâces, bons dieux ! tout rit dans Luxembourg ;
La jeune Olympe⁶ voit maintenant à sa cour
Celle que tout Paphos en ces lieux a suivie.

Sur ce nouvel objet chacun porte les yeux :
Mais, en considérant cet ouvrage des cieus,
Je ne sais quelle crainte en mon cœur se réveille.

¹ Louis XIV se préparait, en 1663, à faire valoir, par la force des armes, les droits qu'il prétendait avoir sur le Brabant par suite de la mort de Philippe IV, son beau-père.

² Il paraît, d'après ces vers, que Louis XIV négociait alors un mariage entre mademoiselle d'Alençon et un souverain étranger, par le moyen duquel on espérait que la paix serait maintenue ; mais cet espoir fut trompé.

³ Imprimé pour la première fois dans les *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, p. 415 ; inséré dans les *Œuvres diverses*, édit. de 1729, t. I, p. 57.

⁴ Pour les détails qui concernent mademoiselle de Poussey, on peut consulter l'*Histoire de la vie et des ouvrages de J. de la Fontaine*, troisième édition, 1824, p. 460 ; et notre édition de 1825, p. 267. Conférez mademoiselle de Montpensier, *Mémoires*, t. IV, p. 78, édit. de Petitot. Mademoiselle écrit toujours *Poussé*, et nous apprend que madame de Poussé était belle-sœur du curé de Saint-Sulpice, et qu'elle avait acheté de madame Seaujon (maitresse de Gaston) la charge de dame d'atour de madame d'Orléans douairière. Sur sa beauté conférez Montpensier, *Mémoires*, t. IV, p. 97 et 98 (année 1666).

⁵ La mère de mademoiselle de Poussey l'avait fait sortir du couvent pour la produire à la cour.

⁶ La duchesse de Guise, ou duchesse d'Alençon, que la Fontaine a déjà désignée sous le nom d'Olympe dans le sonnet précédent, et dont mademoiselle de Poussey était une des filles d'honneur.

IV. — POUR M^{LE} COLLETET¹.

SUR SON PORTRAIT PEINT PAR SÈVE.

1658.

Sève², qui peins l'objet dont mon cœur suit la loi,
Son pouvoir sans ton art assez loin peut s'étendre ;
Laisse en paix l'univers ; ne lui va point apprendre
Ce qu'il faut ignorer, si l'on veut être à soi.

Aussi bien manque-t-il ici je ne sais quoi
Que tu ne peux tracer, ni moi te faire entendre :
J'en conserve les traits, qui n'ont rien que de tendre ;
Amour les a formés, plus grand peintre que toi.

Par d'inutiles soins pour moi tu te surpasses ;
Clarice est en mon âme avec toutes ses grâces ;
Je m'en fais des tableaux où tu n'as point de part.

Pour me faire sans cesse adorer cette belle,
Il n'était pas besoin des efforts de ton art ;
Mon cœur, sans ce portrait, se souvient assez d'elle³.

Furetière avait terminé sa réponse par ceux-ci :

Leurs pensions font tort à la gloire du roi.

Il leur faut pour répondre un excès d'impudence ;
Mais tout déguisement disparaît devant toi.
Oracle de Thémis, excuse leur silence.

C'est à ces quatre vers que la Fontaine réplique dans les quatre derniers de son sonnet.

¹ La Fontaine a mis en tête à mademoiselle C., quoique ce sonnet soit adressé à la femme de Colletet, parce qu'on ne donnait aux femmes mariées non nobles que le titre de mademoiselle.

² Gilbert de Sève, peintre, né à Moulins, mort en 1698, à quatre-vingt-trois ans, a fait quelques tableaux pour les églises de Paris et de Versailles. On trouve dans le *Cabinet des Musées choisis*, 1668, p. 504 et 510, un madrigal de Claudine Colletet à Sève, au sujet du portrait qu'il avait fait d'elle, pour le féliciter sur la ressemblance ; ensuite est une réponse du peintre. Ces deux pièces sont suivies du madrigal d'un anonyme sur le portrait de mademoiselle Claudine. Voyez notre édition de 1825, tome VI, p. 272.

³ Guillaume Colletet avait épousé sa servante, nommée Claudine. Il composa pour elle des vers, qu'elle récitait à table avec assez d'agrément, et dont on croyait qu'elle était l'auteur. Beaucoup de beaux esprits du temps furent dupes de cette ruse ; ils célébrèrent cette nouvelle muse. La Fontaine fut au nombre des dupes. On doit lire la lettre qui se trouve ci-après, qu'il écrivit à un de ses amis, au sujet de cette mystification dont il avait été l'objet, en lui envoyant ce sonnet, les madrigaux, et les stances qu'il avait composés sur Claudine. Voyez, pour plus d'éclaircissements, l'*Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine*, troisième édition, p. 39 à 43.

Quoi qu'Amour toutefois veuille ordonner de moi,
Il est beau de mourir des coups d'une merveille
Dont un regard ferait la fortune d'un roi.

III. — BOUTS-RIMÉS,

SERVANT DE RÉPONSE A UN AUTRE SONNET
EN BOUTS-RIMÉS DU SIEUR FURETIÈRE¹.

1686.

Te mettre à Saint-Lazare est acte de justice ;
J'en veux faire un placet à notre protecteur.
Apollon ne lit point le tien qu'il ne vomisse,
Et ne connaît en toi qu'un calomniateur.

Il semble à tes discours que chacun t'applaudisse ;
Et toujours, du bon sens cruel persécuteur,
Tu veux parler de mots, et confonds l'artifice
Avec l'art : cette faute est crime en un auteur.

Ne t' imagine pas qu'on la laisse impunie :
Mais l'insolence suit en toi la calomnie ;
N'en est-ce pas un trait que de blâmer le roi ?

Tu contrôles ses dons, homme plein d'impudence ;
Ma foi, l'Académie est plus sage que toi.
Apprends d'elle à parler, ou garde le silence².

¹ Antoine Furetière, né en 1620, reçu membre de l'Académie française le 15 mai 1662, mourut à Paris le 14 mai 1688, à l'âge de soixante-huit ans. Il avait été l'ami de Boileau, de Racine, et de la Fontaine ; mais il se brouilla avec eux, et avec tous ses confrères, pour la malheureuse affaire du dictionnaire, dont nous avons fait le récit dans l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Jean de la Fontaine*, troisième édition, 1824, p. 413 à 421. La Fontaine, impatient des injures de Furetière, fit contre lui une épigramme, que l'on trouvera ci-après. Furetière répliqua par trois ou quatre autres épigrammes. Boyer ayant écrit ensuite un sonnet adressé au chancelier, dirigé contre Furetière, celui-ci répondit par un autre sonnet, non-seulement se terminant par les mêmes rimes, mais par les mêmes mots, et adressé au chancelier, plein de fiel et d'injures. C'est pour répliquer à ce sonnet de Furetière que la Fontaine a composé ce sonnet, qui se termine aussi par les mêmes mots que ceux de Furetière et de Boyer. Voyez le *Nouveau recueil des factums du procès entre défunt l'abbé Furetière, l'un des quarante de l'Académie française, et quelques-uns des autres membres de ladite Académie*, 1694, in-12, t. II, intitulé *les Preuves par écrit*, etc., p. 544-547, et p. 539-565.

² Boyer, parlant de l'Académie, avait terminé son sonnet adressé au chancelier par ces quatre vers :

Nous consacrons nos voix à la gloire du roi.

Si notre retenue enhardit l'impudence,
Le mérite et l'honneur se reposent sur toi.
Oracle de Thémis venge notre silence.